

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 FEVRIER 2018 A 18H30

PRESENTS :

LARGUIER / ROUGET / BOSONE / WATRIN / MEFFRE/ LAMBERT / BOULETIN ISNARD
/ RAYNAUD/ BOULETIN/ BONFILS/ LORCET/ LAFFONT/ BERDUGO

ABSENT EXCUSES : / VIALANT / CHAMFORT

I/ REUNION COMMUNICATION

Préau des écoles

Choix de l'esthétique préau école. Monsieur ROUGET présente les dernières esquisses des architectes pour le préau des écoles. Il s'agit d'un toit quatre pentes recouvert de bardage imitation tuile. Le projet est plus harmonieux, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le permis de construire peut être déposé dès demain matin pour des travaux cet été.

Réunion travaux

Monsieur le Maire énumère les points travaux en cours ; curage des fossés, chemins, point collecte au parking des ateliers à réaménager, esquisse pour le garde four du jardin de l'église, travaux aux écoles (extracteur de fumée de la cantine, fuites des toilettes, installation de sèches mains...)

Conseil d'école extraordinaire

Les représentants des parents d'élèves ont regretté de ne pas avoir été concertés pour la conception du sondage des parents. 66% des parents souhaitant le retour à 4 jours par semaine, 90% des communes de l'intercommunalité étant déjà passées aux 4 jours, la commune suivra la volonté générale pour la rentrée 2018/2019, malgré que les activités périscolaires variées et de qualités mis en place soient très appréciées par de nombreux parents, qu'avec des activités périscolaires le mercredi matin l'aide de l'état disparaîtra entraînant une restructuration des services du personnel avec risque de baisse de revenus, conflits voir licenciement partiel.

Tourisme

Le bureau des vins et du tourisme lance une manifestation qui va faire connaître notre village, « les petits sablés de SABLET », le conseil municipal félicite Emilie ANDRIEU pour cette excellente initiative.

II/ CONTRATS DELEGATIONS :

Maintenance :

La mairie a passé un contrat de maintenance pour les climats réversibles de la salle des fêtes, Mairie, maison de santé.

Délégation de service public (DSP)

Le contrat de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement du village vient à expiration à compter de décembre 2018 après 12 ans il convient à ce jour de remettre en concurrence les délégataires de service. La commune doit contacter plusieurs bureaux d'études pour suivre la procédure de mise en concurrence de ses prestataires.

Fournisseurs d'énergie

La commune de Vaison propose aux communes de l'intercommunalité de se grouper pour mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie. La ville de VAISON a fait un gain de 15% en 3 ans. Ce gain est à vérifier en intégrant les frais du bureau d'étude chargé de la mise en concurrence.

III/DECISIONS :

Le conseil municipal annule la délibération du 25 janvier dernier approuvant la modification des statuts du SEV en effet la compétence ayant été délégué à l'intercommunalité, la commune n'a plus à délibérer sur l'évolution de leur statut.

Le renouvellement des baux de logement et locaux en cours est approuvé. Le logement rue du levant se libère en mai, il conviendra d'établir des projets de travaux avant toute location à venir.

Le conseil municipal décide de la création de deux postes d'agents auxiliaires pour l'été en remplacement des agents en congés, ces agents seront sélectionnés parmi les demandes de jeunes avec pour critères : un candidat titulaire du permis et un candidat ayant une expérience professionnelle. Durant ces deux mois l'apprentissage sera plus efficace et permettra de mieux répondre aux besoins de la commune.

La séance est levée à 19 heures 45.